

# Mysterium Fidei n° 67 – Le tertiaire est un religieux

Publié le 1 avril 2012  
Abbé François Fernandez-Faya  
3 minutes

---

## Avril-mai-juin 2012

### Mysterium Fidei n° 67 – Le tertiaire est un religieux

Le tiers-ordre a été la source de sanctification où ont puisé des générations de chrétiens. En son temps, le *tiers-ordre de la Pénitence* fondé par **st François d'Assise** en 1221 transforma l'Europe alors atténuée par le luxe mondain et divisée par la discorde entre princes chrétiens. Ce fut après un sermon de flamme et de feu qu'un marchand rude et rapace nommé Luchesio se convertit et demanda à st François une règle capable de le préserver de toute rechute et de conforter ses bonnes dispositions.

C'est ainsi que naquit la règle du tiers-ordre de st François. Elle se résume à vivre honnêtement dans sa demeure – travailler à des œuvres pieuses – fuir la vie du monde. Le tiers-ordre naît d'un besoin particulier, à une époque particulière et se prolonge dans le temps. Ce tiers-ordre donna beaucoup de saints à l'Eglise dont sainte Jeanne d'Arc, st Louis, st Vincent de Paul, st Jean Bosco, st Pie X, le st curé d'Ars... en tout 82 saints canonisés. La mère de notre fondateur était tertiaire de st François.

Le tiers-ordre de st Pie X, comme celui de st François, est né d'un besoin particulier, à une époque particulière. Aujourd'hui c'est moins à une crise de la charité que nous sommes confrontés qu'à une **crise de la foi**. C'est pourquoi le tiers-ordre de st Pie X a comme première finalité de conserver la foi dans une Eglise conciliaire en pleine perte de repères. Pour cela, elle nous ancre fortement dans ce qui est le cœur du catholicisme : le **saint sacrifice de la messe**. C'est là l'épicentre de notre combat. C'est de là que doit jaillir notre spiritualité. Nous devons non seulement être fidèle à la seule messe tridentine mais y assister tous les jours et y communier (si cela n'est pas possible, on remplace par un quart d'heure d'oraison). Le choix de bonnes écoles catholiques pour nos enfants répond aussi à ce souci de conserver la foi.

Les tertiaires sont des religieux. Benoit XII écrit : *« Le Tiers-ordre est un ordre religieux véritable et proprement dit qui, tout en consacrant le fidèle dans le plus grand état de perfection qui existe, lui laisse la vocation familiale et sociale dans le monde où il veut le voir persévérer (constitution « Paterna Sedes Apostolicae »)*. C'est pour conserver cet esprit religieux que notre fondateur a prévu le bannissement de la télévision, la retraite tous les deux ans et la prudence dans le choix des loisirs et des lieux de vacances. C'est aussi la raison du port de l'insigne du Tiers-ordre qui remplace un peu l'habit religieux. Nous sommes tertiaires partout et toujours.

Votre aumônier vous souhaite de saintes et joyeuses fêtes de Pâques.

**Abbé François Fernandez-Faya †**